

L'emploi dans les Parcs naturels régionaux

Les emplois dans les Parcs naturels régionaux sont très diversifiés : des emplois techniques (gestion de l'environnement par exemple), aux emplois administratifs (direction par exemple). Très peu d'emplois sont directement en contact avec la nature.

Les Parcs naturels régionaux sont des groupements de collectivités locales, dont le personnel peut être lié à la Fonction publique territoriale (FPT). Il n'y a pas de concours spécifique mais être lauréat des concours de la FPT peut être nécessaire lorsque le poste le précise. Chaque Parc naturel régional est autonome pour ses recrutements.

On peut dire qu'il y a trois niveaux d'emplois permanents correspondant chacun à des niveaux de formation initiale :

- Direction, conception : niveau BAC+5, et plusieurs années d'expérience
- Animation, conduite de projet : niveau BAC+2 à BAC+4 et expérience
- Exécution, entretien, gestion : niveau Seconde/Terminale

Actuellement, environ 2000 agents environ travaillent dans les Parcs naturels régionaux. Leurs statuts se répartissant de la façon suivante (chiffres 2011):

Fonction publique territoriale :

- Titulaires de la FPT : 40 %
- CDI de droit public : 6%
- CDD de droit public 33 %
- Autres (détachés, MAD) : 3 %

Contrat de droit privé

- CDI de droit privé : 7%
- CDD de droit privé 11%

Les cadres et chargés de mission assurent, entre autres, un rôle de conseil auprès des collectivités. Ils sont souvent chargés d'un domaine spécifique : tourisme, développement économique, agriculture et forêt, développement culturel etc

En ce qui concerne le personnel de terrain, il n'y a pas à proprement parler de "garde-moniteur" (commissionné et assermenté) comme dans les Parcs nationaux français ou étrangers. Il peut y avoir des "guides-animateurs", "éco-gardes", "gardes verts", ainsi que du personnel d'accueil ou du personnel d'entretien pour les équipements et infrastructures du Parc.

[Voir les offres d'emplois et de stage du réseau des Parcs.](#)